C I M A
CONFERENCE INTERAFRICAINE
DES MARCHES D'ASSURANCES

COMMISSION REGIONALE DE
CONTROLE DES ASSURANCES

DECISION N° 0012/D/CIMA/CRCA/PDT/2021
PORTANT FIN DE MANDAT DE MONSIEUR EMERIC OLAKOUNLE DAVID BIAOU ADMINISTRATION PROVISOIRE DE LA SOCIETE AFRICAINE D'ASSURANCES ET DE REASSURANCE (SAAR) DU BENIN
01 BP 7540- COTONOU (REPUBLIQUE DU BENIN)

LA COMMISSION REGIONALE DE CONTROLE DES ASSURANCES (CRCA), réunie en sa 102e session ordinaire du 03 au 08 mai 2021 par visioconférence ;

VU les articles 16 et 17 du Traité instituant une organisation intégrée de l'industrie des assurances dans les Etats africains ;

VU la décision n°0015/D/CIMA/CRCA/PDT/2020 du 12 mars 2020 portant suspension des organes dirigeants et mise sous administration provisoire de la Société Africaine d'Assurances et de Réassurance (SAAR) du Bénin ;

VU la décision n°0016/D/CIMA/CRCA/PDT/2020 du 12 mars 2020 portant nomination de Monsieur Emeric Olakounle David BIAOU en qualité d'Administrateur provisoire de la Société Africaine d'Assurances et de Réassurance (SAAR) du Bénin ;

VU la décision n°0011/D/CIMA/CRCA/PDT/2021 du 08 mai 2021 portant levée de la mise sous administration provisoire de la Société Africaine d'Assurances et de Réassurance (SAAR) du Bénin ;

DECIDE:

Article 1er : Il est mis fin au mandat de Monsieur **Emeric Olakounle David BIAOU**, en qualité d'Administrateur provisoire de la Société Africaine d'Assurances et de Réassurance (SAAR) du Bénin.

Article 2 : La présente décision, qui prend effet à compter de la date de sa signature, sera publiée au Bulletin Officiel de la CIMA, au Journal Officiel et/ou dans un journal d'annonces légales de la République du Bénin.

Fait à Libreville, le 12 MAI 2021

Pour la Commission,
Le Président

Commission Régionale de Contrôle des Assurances
Conférence Interafricaine des Marchés d'Assurances
Le Président de la C.R.C.A
CIMA

Mamadou SY